

Ségur Imagerie vague2

Guide de commande des certificats IGC Santé et consignes de mise en œuvre

Décembre 2025



- Sommaire

- **Ce guide s'adresse aux fournisseurs de solution RIS et DRIMbox.**
- **Enjeu :** accompagner les clients dans l'obtention des **certificats IGC Santé** nécessaires dans le cadre de la prestation Sécur vague 2.

1. Quels types de certificats commander pour le RIS et pour la DRIMbox ?
2. Sur quels identifiants structures retirer les certificats ?
3. Modalités pour obtenir les certificats
4. Consignes de mise en œuvre et renouvellement des certificats

Annexe



- Liens utiles

- Portail mesHabilitations : <https://meshabilitations.esante.gouv.fr/login>
 - Guide du portail mesHabilitations : [Guide du portail mesHabilitations](#)
 - Guide « habiliter un administrateur technique » : <https://esante.gouv.fr/guides/guides-pmh/je-donne-des-habilitations-certificats>
 - Webinaire spécial Ségur : <https://industriels.esante.gouv.fr/webinaires/nouveautes-faciliter-gestion-certificats-portail-meshabilitations>
- Plate-forme IGC Santé : [ANS - Plateforme IGC-Santé](#)
 - [Consultez la procédure de commande d'un certificat sur la PFCNG](#)
- API IGC Santé :
https://industriels.esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/ANS_IGC-Sante_Guide-WebService_v1.1.1_0.zip
- Annuaire santé : <https://annuaire.esante.gouv.fr/>

Quels certificats commander pour le RIS et la DRIMbox ?



Un **certificat logiciel** est un fichier informatique faisant fonction de pièce d'identité numérique. Il permet 3 fonctionnalités principales :

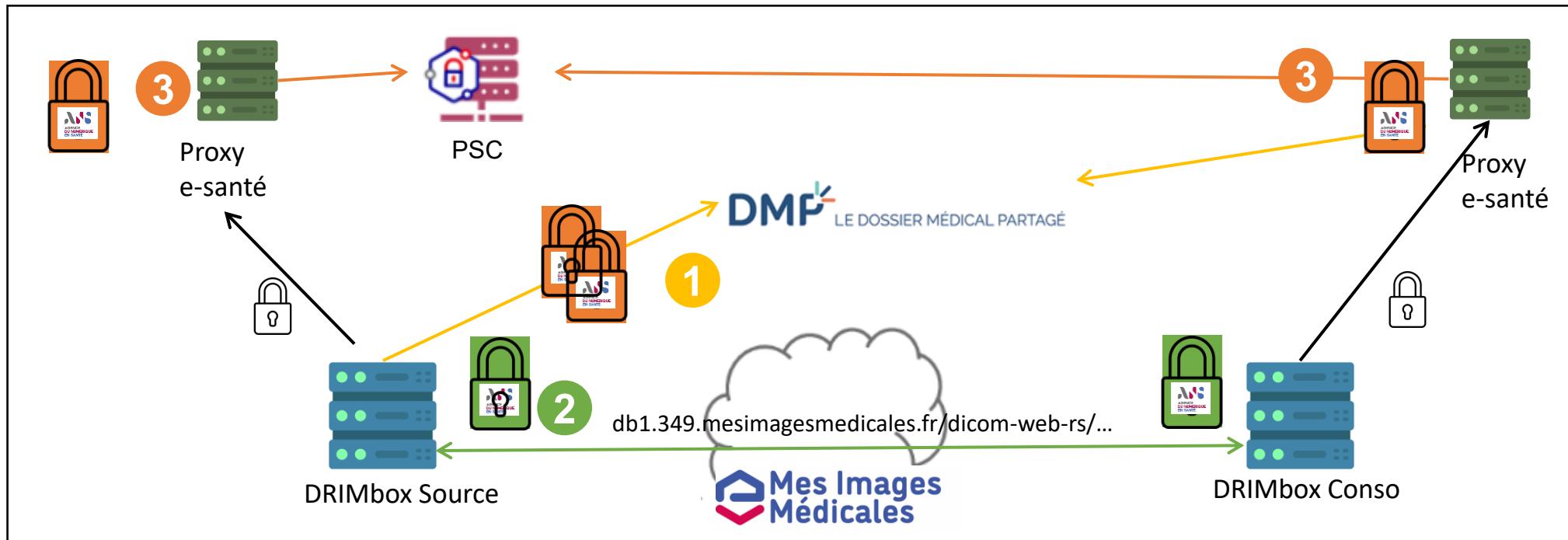
- l'authentification ;
- la signature électronique ;
- la sécurisation / le chiffrement des données.

L'ANS délivre **certains certificats, via son autorité de certification IGC-Santé.**

	Offre de certificat logiciel	Usage
Certificats de personne morale organisation	Atteste de manière sécurisée l'identité d'une personne morale (éditeur de logiciels, établissement de santé, cabinet d'imagerie) lors de l'accès à des services numériques en santé.	ORG SIGN Signature électronique  Alimentation DMP
Certificats de personne morale serveur	Sécuriser les échanges entre serveurs	ORG AUTH CLI Authentification  <ul style="list-style-type: none">• Alimentation DMP,Authentification du porteur de la BAL applicative MSSanté• Interrogation téléservice INSi• Sécurisation des échanges PSC SERV SSL  Sécurisation des échanges entre DRIMbox* 1 Certificat = 1 FQDN 1 FQDN = 1 PACS relié à la DB



Quels certificats IGC-SANTE pour la DRIMbox ?



1 Certificat ORG AUTH_CLI IGC-SANTE*

Authentification au DMP

Certificat ORG SIGN ICG-SANTE*

Signature des lots des documents

*1 Certificat = 1 personne morale cabinet ou établissement

2 Certificat SERV_SSL IGC-SANTE*

Sécurisation des échanges entre DRIMbox.

1 certificat par PACS reliés à la DRIMbox. Contenu: CN : FQDN, OU : SIRET de l'opérateur DRIMbox

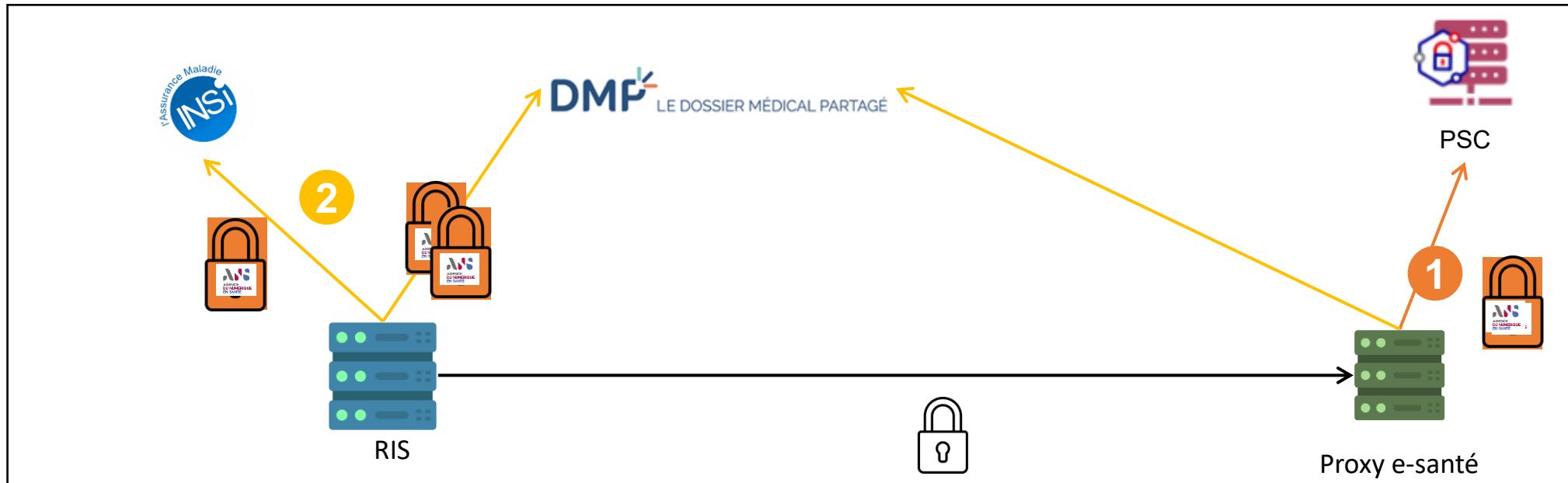
*1 Certificat = 1 FQDN

3 Certificat ORG AUTH_CLI IGC-SANTE

Authentification à PSC (Proxy e-santé)
Transactions techniques PSC (endpoints)

1 certificat par opérateur de DRIMbox. Contenu:
CN : Client ID de l'opérateur de DRIMbox,
OU : ID Nat Structure de l'opérateur de proxy

Si le proxy est partagé entre plusieurs DRIMbox d'un même opérateur, 1 seul certificat ORG AUTH_CLI IGC Santé



1 **Certificat ORG AUTH_CLI IGC-SANTE**
Authentification à PSC (Proxy e-santé)

1 certificat par opérateur de RIS. Contenu:
CN : Client ID de l'opérateur de RIS,
OU : ID Nat Struct de l'opérateur proxy

Si le proxy est partagé entre la DRIMbox et le RIS,

- 1 certificat ORG AUTH-CLI CN = Client ID de l'opérateur RIS
- ET, 1 certificats ORG AUTH_CLI Client ID de l'opérateur DRIMbox

2 **Certificat ORG AUTH_CLI IGC-SANTE**
Interrogation téléservice INSi

Certificat ORG AUTH_CLI IGC-SANTE
Authentification au DMP, authentification du porteur de la BAL applicative MSSanté

Certificat ORG SIGN ICG-SANTE
Signature des lots des documents

De nouveaux certificats ne sont pas utiles si le RIS dispose déjà des certificats valides dans le cadre de la vague1.

Sur quel identifiant structure retirer les certificats ?



• Sur quels identifiants structure retirer les certificats de type ORG d'une structure ?

Le certificat d'organisation identifie la personne morale responsable de traitement du logiciel, c'est-à-dire structure d'exercice du ou des médecins qui utilisent le logiciel. Pas de certificat sur structure juridique de type SCM ou SCI par ailleurs inconnues des ordres et de l'Annuaire Santé.

	1	2	3
Structure d'exercice du médecin	Etablissement de santé public ou privé et GIE (exercice libéral ou salarié)	Société d'exercice libéral	Cabinet de groupe ou individuel En réalité, autant de cabinets que de médecins
Caractéristiques (dans l'annuaire santé)	Identifiant = FINESS	Secteur d'activité = SA09 « exercice en société »	Secteur d'activité = SA08 (« cabinet de groupe ») ou SA07 (« cabinet individuel »)
Identifiant pour le certificat	FINESS Juridique	SIRET Cas particulier : instance partagée par plusieurs sites d'une même société => le certificat peut être retiré sur l'un des SIRET de la société	RPPS-rang (1) 1 certificat par RPPS-rang



- 2 méthodes pour récupérer/vérifier les structures d'exercice des médecins et leurs identifiants

- De façon manuelle : rechercher les médecins **dans l'annuaire santé** <https://annuaire.esante.gouv.fr/> et consulter leurs structures d'exercices et identifiants (SIRET, FINESS, RPPT-rang)
- De façon automatique via la **requete UserInfo PSC** qui renvoie l'identifiant structure de chaque activité du médecin authentifié : [UserInfo | Portail Industriels](#)

Bienvenue sur l'Annuaire Santé

Bienvenue sur le nouvel Annuaire Santé !
Une interface ergonomique, visuelle et rapide ! Vous y trouverez les fonctionnalités revues de l'ancienne interface (l'accès aux données restreintes arrivera d'ici fin novembre). L'accès aux extractions des données publiques évolue aussi en passant par data.gouv.fr.

Rechercher un professionnel

Rechercher une structure

Rechercher un professionnel

Nom d'exercice Prénom d'exercice Localisation géographique Code postal
Identifiant du Professionnel Catégorie professionnelle Profession
Adresse mail MSSanté Afficher les utilisateurs disposant au moins d'une adresse mail MSSanté

Rechercher

Quelles modalités pour obtenir les certificats d'une structure d'imagerie ?





Comment obtenir les certificats d'une structure ?

« Les prestations d'accompagnement à l'obtention d'un à plusieurs certificats logiciels de type organisation auprès de l'autorité de certification de référence, l'IGC Santé, pour les services d'imagerie n'en disposant pas déjà, ainsi que l'implémentation de ce certificat sur les infrastructures adéquates. »

Modalités possibles

A

Les certificats sont retirés par l'administrateur technique interne de la structure, via le portail IGC Santé. [Voir déroulé des étapes](#)

En pratique

L'éditeur accompagne la structure dans la démarche : contrat ANS, habilitation de l'administrateur, identification des certificats, etc.

Conseillé aux établissements de santé et structures avec équipe technique

B

Les certificats sont retirés par l'éditeur auquel le médecin (titulaire du cabinet ou associé de la société d'exercice) délègue la gestion complète des certificats (y compris le choix). [Voir déroulé des étapes](#)

Plus de préparation ni signature de formulaire F413 mais délégation en ligne via le portail mesHabilitations.fr, en 2 clics sur la base du SIRET de l'éditeur.

Conseillé pour cabinets libéraux sans équipe technique

C

Les certificats sont retirés, de façon automatique, par le médecin titulaire du cabinet ou associé de la société d'exercice, à travers un module mis à dispo par l'éditeur. [Voir déroulé des étapes](#)

- L'éditeur développe et met à dispo un module pour retirer et installer les certificats (sur la base des API IGC Santé) et accessible via carte CPS (l'API n'utilise pas la eCPS).
- L'éditeur n'a pas besoin d'être habilité ni de retirer manuellement les certificats.



• Déroulé A : certificats ORG commandés par la structure

Démarche en ligne

-
- 1** Si le client est un GIE ou un établissement de santé, l'éditeur vérifie qu'il dispose d'un contrat d'adhésion ANS (1) et que son représentant légal dispose d'une carte.
Sinon, l'éditeur accompagne son client dans les démarches.
- 2** L'éditeur détermine les certificats à commander par la structure
-
- 3** L'administrateur technique de la structure commande les certificats
- [Commandez un certificat sur la Plateforme IGC-Santé \(PFCNG\)](#)
[Consultez la procédure de commande d'un certificat sur la PFCNG](#)
-
- 4** L'éditeur installe les certificats.
-

(1) Le contrat d'adhésion aux services de l'ANS relatifs aux moyens d'identification électronique.

La commande de certificats IGC Santé nécessite que la structure **ait souscrit un contrat d'adhésion avec l'ANS et dispose d'une carte de représentant légal de la structure**. Pour les cabinets libéraux (SA07, SA08) ou sociétés d'exercice libéral (SA09), il n'est pas nécessaire de faire un contrat ANS, car le responsable légal de la structure libérale est connu de l'ANS via le référentiel RPPS (titulaire de cabinet)

Légende :	
	Responsabilité Editeur
	Responsabilité Client



Déroulé Cas B : les certificats sont retirés par le fournisseur dument habilité par la structure

Prérequis éditeur (à réaliser une seule fois, pour toutes les commandes) :

- [Disposer d'un contrat avec l'ANS, déclarer son représentant légal et commander une carte de représentant légal](#)
- S'inscrire sur le portail mesHabilitations pour être désigné comme délégué : <https://meshabilitations.esante.gouv.fr/login>
- [Commander une carte de CPA pour son/ses administrateurs techniques](#)
- Nommer au sein de ses équipes les personnes en charge de retirer les certificats clients (administrateurs techniques : <https://meshabilitations.esante.gouv.fr/login> <https://esante.gouv.fr/guides/guides-pmh/je-donne-des-habilitations-certificats>)

Actions à réaliser pour chaque client

1

L'éditeur vérifie les prérequis structure client

Carte / eCPS (et éventuellement contrat d'adhésion aux services ANS si le client est un GIE, un établissement de santé ou une structure d'exercice coordonné)

2

Le responsable de la structure délègue la gestion des certificats à l'éditeur

Le responsable de la structure est :

- Si GIE ou ES : le représentant légal ou mandataire
- Si société d'exercice libéral (SA09) : un des médecins associés
- Si cabinet de groupe ou individuel (SA07/SA08) : le médecin titulaire du cabinet

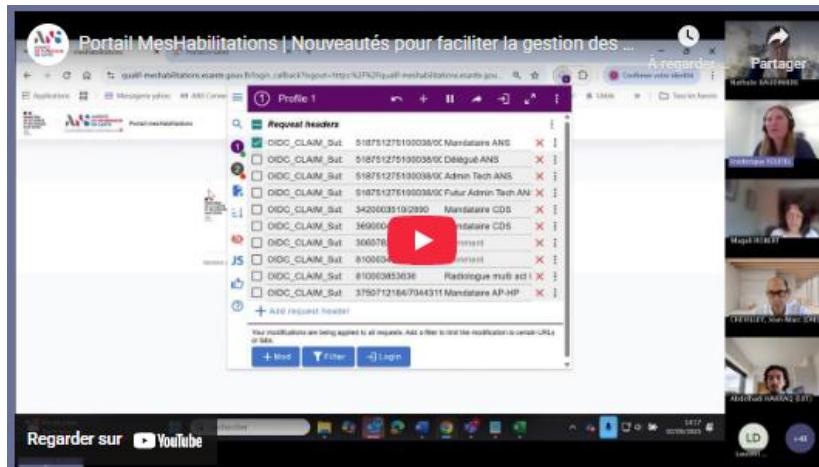
3

L'éditeur retire les certificats

- L'éditeur sélectionne la structure et les certificats à retirer (ORG SIGN, AUTH CLI, SERV SSL si DB) dans mesHabilitations.
- L'éditeur retire les certificats sur IGC Santé.



- Ressources : revoir le webinaire MesHabilitations du 2 septembre 2025



<https://industriels.esante.gouv.fr/webinaires/nouveautes-faciliter-gestion-certificats-portail-meshabilitations>



Déroulé cas C : certificats retirés automatiquement par module mis à dispo du fournisseur sur la base des webServices IGC Santé

Prérequis éditeur (à réaliser une seule fois, pour toutes les commandes) :

L'éditeur développe un module qui utilise l'API IGC Santé pour proposer le téléchargement, l'installation et le renouvellement automatique des certificats en fonction du lieu d'exercice du médecin connecté et de la commande SONS :

https://industriels.esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/ANS_IGC-Sante_Guide-WebService_v1.1.1_0.zip

-
- 1** L'éditeur détermine les certificats à commander et les identifiants.
L'éditeur sensibilise et accompagne les médecins à l'utilisation du module.
 - 2** Le médecin muni de sa carte CPS utilise le module de commande automatique de certificats depuis un ordinateur équipé d'un lecteur de carte.
Quels médecins sont concernés ?
 - Pour une société d'exercice : un des associés
 - Pour un cabinet libéral (individuel ou de groupe identifié par RPPS-rang) : chaque médecin titulaire de cabinet RPPS-rang
 - 3** L'éditeur s'assure que les médecins concernés se connectent au module de commande et d'installation des certificats et autorisent la commande des certificats.
-

Consignes de mise en œuvre et renouvellement





Aujourd'hui, une alimentation DMP contribue au forfait structure du médecin libéral dont le RPPS est renseigné dans le champ **namId** du jeton VIHF. Dans certaines situations (alimentation par la secrétaire avec une carte CPE sur SIRET du cabinet par ex.), ce champ ne permet pas de déterminer le médecin qui alimente.

Pour fiabiliser le calcul du forfait structure, en 2026, la métadonnée legalAuthenticator sera exploitée pour déterminer le médecin libéral qui alimente.

namID du VIHF en authentification indirecte

Renseigner l'identifiant de la personne connectée qui envoie le document ou du radiologue / médecin nucléaire responsable de traitement si l'envoi est automatique sans intervention manuelle.

Format :

- Soit l'identifiant national du professionnel préfixé selon la nomenclature MOS (2) : 0=Adeli, 2=RASS, 8=RPPS ou 9=étudiant.
- Soit « structure/identifiant interne » en cohérence avec la valeur du champ Identifiant_structure

Meta-donnée « legal authenticator » du document

Cette donnée sera monitorée en vue de son exploitation pour le calcul du forfait structure.

Renseigner l'identifiant national du radiologue ou médecin nucléaire qui porte la responsabilité du document.

Identifiant_structure

- doit correspondre à l'identifiant structure du certificat.
- codification du premier chiffre selon la nomenclature du MOS (3) : 1 = FINESS, 3 = SIRET, 4 = RPPS-rang, 5 = FINESS juridique, 6 = FINESS géographique.
- doit exister dans l'annuaire.

Pour aller plus loin :

- (1) [Guide d'implémentation DMP 2.10](#)
- (2) [MOS – nomenclature des professionnels de santé](#)
- (3) [MOS – nomenclature des structures de santé](#)



- Recommandations de mise en œuvre

Un même certificat ne peut être recopié sur 2 serveurs différents

Mais vous pouvez utiliser l'habilitation obtenue auprès du médecin / de la structure dans le cadre du RIS, pour retirer un certificat de même type pour la DRIMbox.

Envisager l'alimentation automatique du DMP en authentification directe

Intéressant pour certains cabinets de type RPPS-rang où la gestion des certificats peut s'avérer complexe et où le circuit de validation du document permet un envoi alors que le médecin est connecté au DMP via PSC.

Mettre en œuvre un retrait / renouvellement automatique des certificats via API IGC Santé.



- Renouvellement : bonnes pratiques pour faciliter le renouvellement

Un renouvellement de certificat peut être effectué sur IGC Santé dès 60 jours avant sa péremption.
[https://esante.gouv.fr/guides/guides-IGC-sante/je-renouvelle-un-certificat\)](https://esante.gouv.fr/guides/guides-IGC-sante/je-renouvelle-un-certificat)

Anticiper les renouvellements

- 2 emails de notification sont envoyés à l'administrateur technique à J-60 et J-15 ➔ Pensez à associer des emails valides et génériques aux administrateurs techniques.
- Mettre à jour ses administrateurs techniques :

Pour les nouveaux clients, optez pour la délégation complète de la gestion des certificats via le portail MesHabilitations. Avantage : autonomie du fournisseur pour nommer et mettre à jour ses administrateurs techniques en fonction des évolutions d'équipe.

- Utiliser les fichiers de suivi des dates de péremption : mis à disposition de chaque éditeur tous les 3 mois

Automatiser les renouvellements en utilisant les API IGC Santé :

https://industriels.esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/ANS_IGC-Sante_Guide-WebService_v1.1.1_0.zip

Annexes



Comment obtenir les certificats des opérateurs ?

Etapes

1

Désignez les administrateurs techniques qui pourront commander des certificats

En tant que représentant légal ou mandataire, vous habilitez les administrateurs techniques ou bien vous vous déclarez administrateur technique.

[ANS – mesHabilitations](#)

[Guide du portail mesHabilitations](#)

2

Commandez les certificats IGC-Santé

Afin de sécuriser les échanges entre DRIMbox, commandez un Certificat Logiciel Serveur / Usage "SSL_SERVEUR".

[ANS - Plateforme IGC-Santé](#)
